
Lettre des représentants Laignelot et Lequinio, en mission dans la Charente-Inférieure, qui font part de l'avancement de la révolution et transmettent la liste des prêtres qui ont abjuré, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793)

Joseph François Laignelot, Joseph Marie Lequinio de Kerblay

Citer ce document / Cite this document :

Laignelot Joseph François, Lequinio de Kerblay Joseph Marie. Lettre des représentants Laignelot et Lequinio, en mission dans la Charente-Inférieure, qui font part de l'avancement de la révolution et transmettent la liste des prêtres qui ont abjuré, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 484;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40806_t1_0484_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

sentant, et je vous invite à y en envoyer un de nouveau.

« ROUX-FAZILLAC.

« P. S. Ma lettre était écrite quand j'ai appris que le comité de Salut public, auquel j'en avais fait connaître la nécessité, m'accordait un délai de quinze jours. La Convention sentira que ce délai était nécessaire, indispensable même quand elle saura que Pinet et moi, destinés d'abord pour ce département, fûmes entraînés, pour des affaires urgentes, lui à Agen, et ensuite à Bayonne, et moi dans le département de la Charente, et qu'ainsi le département de la Dordogne était resté sans représentant. Il en est résulté que la levée des jeunes gens de 18 à 25 ans n'y est point opérée, et que le décret du 23 août est, à cet égard, comme s'il n'eût pas été rendu. Je hâte tout pour son exécution, la Convention nationale confirmera sans doute ce qu'aura arrêté le comité de Salut public à mon égard : l'intérêt de la République le demande. »

Les représentants du peuple Laignelot et Lequinio écrivent de Rochefort qu'ils envoient un ballot de lettres de prêtres et un ciboire ; ils annoncent en même temps que les habitants de l'Île-d'Aix envoient également un ballot plein de ciboires, d'étuis à graisse, en un mot tous les gobelets et gibecières de leurs défunts charlatans religieux, et que toutes les municipalités des environs leur ayant demandé où déposer les leurs, ils leur ont indiqué la Monnaie de la Rochelle.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Laignelot et Lequinio (2).

Laignelot et Lequinio, représentants du peuple, à la Convention nationale.

« Rochefort, le 25 brumaire de l'an II.

« Nous profitons, citoyens, d'un courrier extraordinaire que nous envoyons au comité de Salut public pour vous faire passer un ballot de lettres de prêtres qui ont été déposées à la municipalité; nous vous envoyons aussi, par la même occasion, une marmite à bons dieux qui nous a été remise par le citoyen Gruel, dont nous joignons ici la lettre qu'il nous a écrite. Hier une députation de l'île d'Aix vint nous prévenir qu'elle venait de charger pour vous, à la messagerie, un ballot renfermant toutes les boîtes à bon dieu de cette île, les étuis à graisse, en un mot les gobelets et les gibecières de leurs défunts charlatans religieux; toutes les municipalités des environs nous ont demandé où déposer les leurs, nous avons indiqué la Monnaie de la Rochelle, parce que nous ferons joindre les niaiseries et toutes les autres matières d'or et d'argent qui y sont déjà déposées et que nous allons vous faire expédier en peu (*sic*).

« LAIGNELOT; LEQUINIO. »

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 319.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 801; Bulletin de la Convention du 10^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mercredi 20 novembre 1793). Aulard : Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public, t. 8, p. 447.

Le président du tribunal du district de Rochefort, aux citoyens Lequinio et Laignelot, représentants du peuple (1).

« Rochefort, le 24 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Permettez-moi, je vous prie, citoyens représentants, de vous exprimer l'admiration et l'enchantement que me causent les miracles que vous opérez chaque jour, ainsi que vos collègues. La saine morale que vous enseignez a enfin réveillé le peuple français de la profonde léthargie et de l'ignorance dans lesquelles les despotes et les prêtres l'ont si soigneusement entretenu pendant tant de siècles. Je vois avec une satisfaction infinie une multitude de communes adresser à la Convention nationale leurs saints d'argent, et toutes les autres superfluités consacrées à un culte superstitieux uniquement inventé par l'orgueil et l'ambition.

« Et moi aussi, citoyens représentants, je crois aux prodiges que vous faites, je participe de tout mon cœur au dévouement des bons citoyens pour vous en donner un léger témoignage, mais sincère. Je vous prie de recevoir favorablement l'offrande que je fais à la patrie d'un calice que mes auteurs m'ont laissé, et qui servait à dire la messe à une chapelle domestique en campagne, je regrette seulement que l'ouvrier n'y ait pas employé plus de matière, et que cet objet approche trop du denier de la veuve.

« Salut et fraternité.

« GRUEL. »

Liste des prêtres du département de la Charente-Inférieure, qui ont remis leurs lettres de prêtrise (2).

René Lapaix, ex-curé de la paroisse du Thou.
Jacques Bonnet, ex-capucin.
Jean-Baptiste-Élie Forget, instituteur public à Saintes.
Pierre Favre, ex-curé de Surgères.
Jean Gaulier, ex-curé de Saint-Pierre, près Surgères.
Jean-Baptiste Bardou, ex-curé de Ciré.
Jean-Baptiste Allion, curé de Saint-Marc.
Simon-Marie Millien, ex-curé d'Ardillière.
Louvet, ex-curé d'Ainzac.
Vaudergnant, ex-curé de Gimozac.
Louis Augier, ex-curé de Vandré (n'a pas encore remis ses lettres).
Guillaume Gilles Olivier, ex-curé de Saint-Pardoul.
Joseph Perra, ex-curé de Saint-Pierre d'Amilly.
Jean Traineau, ex-curé de Marsais.
Simon-Louis Gérard, ex-curé des Sables (n'a pas encore remis ses lettres).
Jean-Baptiste Chauveau, ex-curé de Bouets.
Jean-Henry Michaud, ex-curé de Virson.
Jacques Delezay, ex-curé de Muron.
Jean-François Gautier, ex-curé de Saint-Saturin-du-Bois.
Jean Mallet, ex-curé de Saint-Savinien.
Jean Sicard, desservant de Roufiac.
Pierre Dulac, ex-curé de Dolus, île d'Oléron.
Jean-Louis Doufin, ex-curé de la Tremblade.

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 801.

(2) Ibid.